

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 01196
Numéro SIREN : 379 724 958
Nom ou dénomination : ILE DE FRANCE AUDIT IDFA

Ce dépôt a été enregistré le 13/03/2024 sous le numéro de dépôt 3007

ILE DE FRANCE AUDIT - IDFA
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 19 avenue James de Rothschild, 77164 FERRIERES EN BRIE
379 724 958 RCS MEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 11 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le onze mars, à 12 heures 15,

Les associés de la société ILE DE FRANCE AUDIT IDFA se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Sont présents :

- La société GH HOLDING, SARL au capital de 2 000 000 euros, dont le siège social est 21 boulevard Poissonnière, 75002 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 441 022 084 RCS PARIS, représentée par Monsieur Ghislain HERY, Gérant, titulaire de 2554 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Madame Emmanuelle TRAVERS, titulaire de 71 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 2 625 actions sur les 2 625 actions composant le capital social.

En l'absence du Président, les associés décident que Monsieur Ghislain HERY représentant la société GH HOLDING, associé détenant le plus grand nombre de titres, présidera la séance.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer. Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La lettre de démission du Président
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

I. Résolutions à caractère extraordinaire

- Ajout de la qualité de personne morale pour devenir Président de la société
- Modification corrélative des statuts : article 15

II. Résolutions à caractère ordinaire

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

I. Résolutions à caractère extraordinaire

PREMIERE RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale décide qu'à compter de ce jour le Président de la société pourra aussi être une personne morale choisie parmi les associés inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables et sur la liste des commissaires aux comptes ou régulièrement agréée dans un autre état membre de la communauté européenne pour l'exercice du contrôle légal des comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale en conséquence de la résolution précédente décide de modifier la rédaction du paragraphe 1 de l'article 15 des statuts comme suit :

« Article 15 – Président

La société est représentée à l'égard des tiers par un président qui est choisi parmi les associés, personne physique ou morale inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables et sur la liste des commissaires aux comptes ou régulièrement agréée dans un autre état membre de la communauté européenne pour l'exercice du contrôle légal des comptes. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

II. Résolutions à caractère ordinaire

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame Bénédicte MARRET de son mandat de Présidente à compter de ce jour, lui donne quitus pour sa gestion et nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

La société GH HOLDING, SARL au capital de 2 000 000 euros, dont le siège social est 21 boulevard Poissonnière, 75002 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 441 022 084 RCS PARIS, représentée par Monsieur Ghislain HERY, Gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

La société GH HOLDING précise qu'elle est inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables sous le numéro 14-00988500-01 et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes sous le numéro 4100030926 CRCC PARIS.

De Même, Monsieur Ghislain HERY, représentant légal de la société GH HOLDING, est lui-même inscrit au tableau de l'ordre des experts comptables sous le numéro 140005847001 et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes sous le numéro 90050427 CRCC PARIS.

QUATRIEME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance et au moins un associé présent conformément aux dispositions statutaires (article 22).

Le Président
Ghislain HERY

Un associé
Emmanuelle TRAVERS